ASSEMBLEE GENERALE DISTRICT D'INDRE ET LOIRE DE FOOTBALL VENDREDI 02 OCTOBRE 2020 à 19600

RAPPEL:

- Un club ne peut se faire représenter que par un membre ayant au moins 6 mois de présence en son sein et muni obligatoirement d'une <u>licence FFF du club</u>.
- <u>Un Représentant de club autre que le Président de son club doit être muni d'un Pouvoir (ci-dessous) dûment rempli et signé de son Président</u>. D'autre part, il peut représenter jusqu'à 4 Associations affiliées (en plus de la sienne), à la condition d'être muni d'un pouvoir régulier (de ces associations) et d'être le représentant de son propre club.
- Les pouvoirs des délégués qui ne sont pas présidents des associations représentées devront comporter <u>le nom, le prénom et la signature du Président de chacune des dites associations.</u>
- Les clubs doivent être à jour des cotisations dues aux instances (FFF, Ligue et District) pour prendre part aux votes.

Ci-dessous POUVOIR A DETACHER, A COMPLETER et A SIGNER par courriel à direction@indre-et-loire.fff.fr avant le MARDI 29 SEPTEMBRE DERNIER DELAI.

- Tout pouvoir n'indiquant aucun nom de club destinataire sera déclaré irrecevable.
- Tout pouvoir désignant un membre du Comité non licencié dans votre club sera déclaré irrecevable.

Dans ces deux cas, le pouvoir ne sera attribué à aucun autre club. Néanmoins, l'amende pour absence AG ne sera pas appliquée.

<u>DISTRICT D'INDRE ET LOIRE DE FOOTBALL</u> ASSEMBLEE GENERALE - Vendredi 02 octobre 2020

POUVOIR

Je soussigné : NOM et Prénom	lic. n°
Président du club de :	
Disposant de :	voix à cette assemblée.
DONNE POUVOIR à : Mme. M.	······································
(du club de :) pour représenter mon club à cette
Assemblée.	
Cachet du Club,	Date
	Signature obligatoire Président,